



PRIÈRE

DIX HEURES

Conformément au paragraphe 33(9) du *Règlement*, la leader de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur les besoins des jeunes du nord du Manitoba en matière de services de santé mentale sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M. LAMONT propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 204 — *Loi modifiant la Loi sur le financement des élections/The Election Financing Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. LAMONT intervient.

M. HELWER, M^{me} FONTAINE, M. REYES, M^{me} GUILLEMARD ainsi que MM. BINDLE, JOHNSON et CURRY posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. HELWER, M^{me} FONTAINE, M. REYES et M^{me} GUILLEMARD interviennent. M. BINDLE exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M^{me} LAMOUREUX présente la proposition suivante :

Proposition n° 4 : Grève générale de Winnipeg

Attendu :

que la grève générale de Winnipeg a marqué l'histoire du Canada et a préparé le terrain pour les réformes futures dans le domaine du travail, ce qui a permis de créer des lieux de travail plus équitables et plus sécuritaires pour tous les employés;

qu'au fil des ans, les syndicats ont amélioré les conditions de travail, les avantages sociaux et les salaires des travailleurs manitobains, ce qui a assuré l'équité et a fait en sorte que les travailleurs se fassent entendre;

que la lutte pour l'équité n'a jamais été aussi importante étant donné que des milliers de travailleurs continuent de vivre dans la pauvreté au Manitoba même s'ils travaillent à temps plein;

que les syndicats ont constamment contribué au bien-être général de la société en appuyant plusieurs causes sociales,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à célébrer le 100^e anniversaire de la grève générale de Winnipeg de 1919 et à reconnaître sa signification historique et les progrès énormes réalisés en matière de réformes dans le domaine du travail au Manitoba et au Canada.

Il s'élève un débat.

M^{me} LAMOUREUX intervient.

M^{me} MORLEY-LECOMTE ainsi que MM. LINDSEY, JOHNSON, SMITH (Southdale), SMOOK et GRAYDON posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M^{me} MORLEY-LECOMTE ainsi que MM. LINDSEY, SMITH (Southdale) et SWAN interviennent. M. JOHNSON exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N^o 24) — *Loi corrective de 2019/The Minor Amendments and Corrections Act, 2019;*
(M. le ministre GOERTZEN)

(N^o 229) — *Loi sur le Mois du patrimoine sikh (fondation du Khalsa)/The Sikh Heritage (Creation of the Khalsa) Month Act.*
(M SARAN)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le ministre SCHULER, MM. KINEW et MICKLEFIELD, M^{me} KLASSEN ainsi que M. MICHALESKI font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à modifier la *Loi sur le temps réglementaire* en vue d'abolir l'heure avancée au Manitoba à compter du 4 novembre 2019, afin que le Manitoba reste à l'heure normale du centre (HNC) tout au long de l'année et à perpétuité. (M. Harrison, G. Sutherland, S. Olson et autres)

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à rétablir les services d'obstétrique du Flin Flon General Hospital et à collaborer avec le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral afin de veiller à ce que ces services continuent d'être offerts à l'échelle régionale.

M^{me} FONTAINE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à s'engager immédiatement à régler le problème de la surpopulation des chiens au Manitoba — plus particulièrement dans les collectivités du Nord — en capturant sans cruauté les chiens abandonnés et en les plaçant dans de nouveaux foyers et, en collaboration avec les organismes de protection des animaux, l'Association vétérinaire du Manitoba, les organismes de sauvetage des animaux de première ligne et le gouvernement fédéral, à élaborer immédiatement une stratégie provinciale visant la stérilisation ou la castration des chiens ainsi que la prestation de services vétérinaires destinés aux chiens des collectivités du Nord ayant un maître en vue de veiller à la sécurité des collectivités et de leurs citoyens.

M. le *ministre* GOERTZEN dépose l'ordre dans lequel le Comité des subsides doit examiner les budgets à l'Assemblée et à l'extérieur de celle-ci.

(Document parlementaire n° 22)

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* FIELDING voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier le projet de loi 28 — *Loi de 2019 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2019*.

Le débat se poursuit.

M^{me} MARCELINO (Logan) ainsi que MM. LINDSEY, ALLUM et SWAN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

BINDLE
CLARK
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FLETCHER
GOERTZEN
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE

MARTIN
MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
NESBITT
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Southdale)
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI..... 32

CONTRE

ALLUM
FONTAINE
GERRARD
KINEW
KLASSEN
LAMONT
LAMOUREUX
LINDSEY

MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SARAN
SMITH (Point Douglas)
SWAN
WIEBE..... 15

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier.

L'Assemblée se forme en comité plénier.

Le comité plénier examine le projet de loi 28 — *Loi de 2019 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2019* — et en fait rapport sans amendement.

M. le *ministre* FIELDING propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 28 — *Loi de 2019 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2019* — dont a fait rapport le comité plénier.

Jeudi 21 mars 2019

Il s'élève un débat.

M. FLETCHER exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux au lundi 1^{er} avril 2019, 13 h 30.

La présidente,

Myma Driedger